1re Année. — N° 13. Le Numéro : PARIS, 8 centimes; DÉPARTEMENTS, 10 centimes Mardi, 7 mars 1871.

RÉDACTION
9, rue d'Aboukir, 9

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS
DÉPARTEMENTS
1 mois . . . . . 3 fr.
3 mois 8

Adresser toutes demandes et mandats au Directeur-gérant.

LE CRI DU PEUPLE

Journal politique quotidien

ADMINISTRATION
9, rue d'Aboukir, 9

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS POUR PARIS
1 mois. . . . 2 fr.
3 mois. . . . 6

S'adresser pour les Annonces à M. V. AUBER, 23 rue Vivienne.

BUREAUX DE VENTE
9, rue d'Aboukir, et 13 rue du Croissant

Rédacteur en chef : JULES VALLÈS

BUREAUX DE VENTE
9, rue d'Aboukir, et 13 rue du Croissant

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

CEIGNEZ VOS ÉCHARPES!

Il ne faut pas qu'il y ait encore de la chair broyée, et que les sentinelles allemandes en faction entendent le peuple de Paris hurler dans la ville cerclée de fer, comme le belluaire entendait quelquefois les gladiateurs hurler et se tuer dans le cirque avant que César vînt.

Il ne faut pas que toujours il y ait des mots de combat, des cris de haine, la fureur, la mort.

Il ne faut pas, non plus, qu'au lieu de sang et de larmes, ce soit la liberté qui fuie ou l'honneur qui s'en aille! car ces sacrifices de lâche ne profitent ni aux nations, ni aux hommes, ils sont suivis de défaillances terribles, et les massacres viennent tout de même, plus affreux et moins féconds!

Il s'agit donc d'éviter la tuerie et de garder l'honneur.

La France frémit, en ce moment, d'une de ces crises qui emportent ou sauvent ceux qu'elles secouent. Depuis qu'elle bat du pied la terre pour en faire sortir des armées qui, hier, ont été vaincues, et des idées qui ne le sont jamais, elle ne s'est trouvée jamais placée sur un si haut calvaire, et jamais les clous n'ont été fournis par tant de Judas, ni enfoncés par tant de bourreaux.

Elle peut échapper au supplice pourtant. Il reste sur le corps enchaîné, pourri ici, mutilé là, une tête qu'on n'a pu détacher de la gorge entaillée, et un bras que le poids de la chaîne n'a pas cassé, la tête et le bras de Paris.

C'est ce Paris qui, depuis quelques jours, tressaille sous le pied des patrouilles promenant un drapeau et des canons; et dans ce Paris, il y a un parti, qu'on diffame et qu'on vise, et que quelques-uns voudraient acculer au désespoir!

Il faut que ce parti échappe au piége, comme il vient échapper au déshonneur, qu'il garde le droit pour lui sans force.

Il n'a qu'une chose à faire pour cela: à se réfugier dans la légalité.

Elle sera notre asile, en ce jour d'émotion publique. On a dit qu'elle tuait; désormais elle doit empêcher qu'on ne tue. C'est le devoir, souvent, de lui résister; mais lorsque, comme aujourd'hui, le regard est aveuglé par tant de fumée, on peut s'attacher aux pans de sa robe.

C'est ce qu'il faut faire, ô Républicains!

C'est à ceux qui ont demandé et obtenu du peuple l'honneur périlleux de le défendre, dont le nom est sorti de l'urne en des élections solennelles, à peine quelques jours avant que les bombes prussiennes n'y tombent; c'est à ceux-là de tenir leurs serments; c'est à eux qu'appartient la tâche glorieuse de protéger la République et de se tenir sur la marge des bataillons pour qu'elle ne roule pas dans l'abîme!

C'est à vous, élus des municipalités, et à vous, commandants des légions citoyennes, de parler. dans le tumulte, le langage haut et serein des représentants d'une grande cité qui veut rester libre.

Ceignez vos écharpes, mettez vos ceinturons!

Placez-vous entre les gardes nationaux et les soldats, empêchez les roulements menaçants, et dites à tous, que c'est assez de douleur et de honte, et qu'il ne faut pas d'autre tempête qui viendrait déraciner pour toujours l'arbre foudroyé de la patrie!

A vous entendre, l'écharpe au flanc, ils verront qu'ils se trompent, ceux qui peuvent croire que Paris n'est pas républicain de toutes les forces de son cœur, de toutes les fibres de sa chair! et quelques-uns n'oseront pas trahir la République, d'autres n'oseront plus la menacer!

Mettez vos ceinturons, ceignez vos écharpes! — non pour surexiter les foules, mais pour être leurs porte-paroles auprès de ceux qui ne savent pas bien ce qu'elles veulent, ni ce qu'elles valent; — les gouvernants alors reconnaîtront leurs torts — ou retarderont leur crime!

La Révolution peut attendre, maintenant qu'elle est sûre de vaincre, et qu'elle a eu assez de martyrs pour jalonner la route où s'engagera désormais le drapeau.

Elle rentre dans son lit et peut se réfugier, blessée triomphante, dans la légalité.

Ceux qui commenceront la bataille seront donc les factieux, ceux qui tireront sur la République, des insurgés.

Ceignez vos écharpes, et empêchez qu'on ne tire et qu'il n'y ait bataille!

Et vous qui représentez Paris, là-bas, dans la Gironde, revenez pour mettre aussi, s'il le faut, vos écharpes: Baudins qui apparaîtrez avant la barricade, et devant qui les soldats des Canroberts nouveaux lèveront leurs képis, si on leur commandait de faire feu!

C'est trop d'un 2 décembre, vraiment, dans une histoire; et il ne faut pas que ce soit toujours la même race qui soit écrasée et victime, ni que Paris qui vient de tant souffrir saigne encore!

Nous vous confions notre vie et notre honneur, ô magistrats républicains!

JULES VALLÈS.

Nous apprenons avec une véritable joie patriotique que tous les comités de la garde nationale républicaine fusionnent ensemble, et doivent associer leurs efforts à ceux de la fédération socialiste qui siége place de la Corderie.

Au citoyen rédacteur en chef du *Cri du Peuple*.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien reproduire la lettre suivante:

5 mars 1871.

Au citoyen ministre de l'intérieur.

Citoyen ministre,

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre du 27 février dernier, par laquelle je vous invitais à vouloir bien faire procéder à l'élection d'un maire dans le XXe arrondissement.

La commission municipale nommée d'office pour administrer cette localité, a, dernièrement et pour la troisième fois, donné sa démission qu'elle a confirmée entre mes mains, par lettre du 28 février, en ma qualité d'adjoint élu et *seul* présent.

Il y a donc urgence, pour la sauvegarde des droits et des intérêts des citoyens du XXe arrondissement, à ce qu'ils aient au plus tôt une municipalité régulièrement constituée.

Aucun obstacle matériel ne pouvant être invoqué pour retarder plus longtemps de convoquer les électeurs de cet arrondissement, je compte, citoyen ministre, que vous vous empresserez de faire cette convocation à bref délai.

J'ai l'honneur de vous saluer.

C. LEFRANÇAIS,
adjoint au 20e arrondissement.

NOUVELLES

Le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française;

Sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, ministre de l'intérieur délégué,

Arrête:

Article 1er. M. le général d'Aurelle de Paladines est nommé commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine.

Art. 2. M. Roger (du Nord), colonel d'état-major de la garde nationale de Paris, est nommé chef d'état-major général des gardes nationales de la Seine.

Fait à Bordeaux, le 3 mars 1871.

THIERS.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, chargé par intérim du département de l'intérieur.

JULES SIMON.

***

Le gouvernement dit être en mesure de payer les cinq cents millions formant le premier à-compte grâce auquel Paris doit être délivré du voisinage des armées allemandes.

***

On prétend que l'Assemblée nationale a décidément choisi Versailles comme lieu ordinaire de sa résidence.

La majorité de la Chambre s'était prononcée pour un autre choix, *l'éloignant davantage de Paris*. Mais sur les instances de M. Thiers et des ministres, Versailles a été désigné comme terme moyen.

M. Jules Favre est parti ce matin pour cette ville, afin de négocier la prompte évacuation des Prussiens.

On attend les députés vers la fin de la semaine.

***

M. Ernest Picard, ministre de l'intérieur, est arrivé ce matin à Paris, revenant de Bordeaux.

***

L'amiral Pothuau, ministre de la marine, est arrivé aujourd'hui à Paris.

***

On annonce que le prince Frédéric-Charles est nommé gouverneur de la Champagne. Son quartier-général serait à Reims. L'empereur d'Allemagne se rendra, dit-on, à Berlin sous peu de jours.

***

On assure que le gouvernement a décidé que la loi de déchéance contre Napoléon III et sa dynastie, votée le 1er mars par l'Assemblée nationale de Bordeaux, sera affichée dans toutes les communes de France.

***

Les six représentants qui ont voté contre la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie sont: MM. Conti, Gavini, comte Murat, S. Abatucci, Haentjens et Galloni d'Istria.

***

M. Limperani est le seul représentant corse qui ne fasse pas partie du sextuor bonapartiste. Il vote avec la gauche républicaine.

***

On parle de la suppression de la préfecture de police. Tous les services que comprend cette administration seraient réunis en une direction générale relevant du ministère de l'intérieur.

On désigne comme devant occuper ce poste important M. de Kératry.

***

Deux divisions de l'armée de la Loire sont attendues à Paris, dont la garnison doit être portée, comme on sait, à 40,000 hommes. Ce serait l'armée de Chanzy qui les fournirait.

***

Le premier départ de Paris des gardes mobiles des départements est officiellement fixé à demain lundi. Tous ceux dont le lieu de destination n'est pas à plus de trois jours de marche retourneront à pied, et par étapes, dans leurs foyers.

Au moment de leur départ, ils seront pourvus de vivres pour le temps du voyage.

***

Deux régiments de ligne viennent de sortir, sans armes, de la capitale.

Ils se dirigent sur un de nos ports du Midi, d'où ils s'embarqueront pour l'Algérie.

***

L'amiral Penhoat, commandant de l'armée des Vosges, et le général Bordone, sont arrivés hier à Bordeaux.

***

Cinq bataillons de gardes nationaux mobilisés ont été licenciés hier.

Les tranchées qui avaient été établies autour du Havre vont être comblées immédiatement.

***

Plusieurs journaux annoncent que parmi les projets qui s'élaborent pour la réorganisation de notre armée, il en est un qui comprendrait la formation d'un camp permanent de cent mille hommes. Ce camp serait établi dans notre colonie algérienne, et serait renouvelé tous les ans.

***

Le bruit court que, maintenant que la paix est signée, l'empereur d'Allemagne est décidé à ne rendre à la liberté son prisonnier de Wilhelmshohe qu'au prix d'une rançon de... cinquante millions.

***

Le *Moniteur officiel* de Versailles du 4 mars annonce que la réunion du Parlement allemand est renvoyée du 9 au 16 mars prochain.

***

On prépare une nouvelle loi électorale, réglant d'une façon définitive l'application du suffrage universel à l'élection des municipalités.

***

Dans plusieurs arrondissements de Paris, les gardes nationaux expulsent les gardiens de la paix des postes de police et s'y installent à leur place.

A la bonne heure!...

***

Les hommes armés qui se sont présentés cette nuit à Sainte-Pélagie avaient arboré le drapeau rouge.

***

On nous prévient, à la dernière heure, que l'Imprimerie nationale prépare en ce moment une affiche annonçant qu'à partir du 8 mars l'indemnité de 1 fr. 50 est absolument supprimée.

D'autre part, la *Patrie* annonce, ce soir, *que les conseils de famille n'ont plus de fonds disponibles pour la garde nationale.*

Nous voici arrivés à la proposition Falloux.

LA RÉACTION

Allons, tout va bien, l'intrigue est solidement nouée, chaque comparse sait à fond son rôle et le jouera de tout cœur, il ne reste plus qu'à frapper les trois coups et lever la toile: les beaux jours de l'ordre et de l'autorité vont revenir.

Nous refaisons à grands pas les étapes funestes qui, de Cavaignac en Bonaparte, de Dufaure en Falloux, de Faucher en Baroche, ont conduit la Révolution de 1848 à l'étranglement de 1851.

Nous avons déjà la république honnête et modérée, avec Thiers aux affaires, comme en 49. Comme en 49, la bourgeoisie capitaliste règne et gouverne, fait les élections, dicte sa volonté.

Mais quelque chose gâte son triomphe. Elle n'aime pas que derrière son char s'élève, retentissante comme le ricanement de l'esclave antique, la voix ferme et grave, colère parfois, souvent ironique, de la presse révolutionnaire.

Et ce n'est pas seulement la vanité blessée qui la fait blêmir de rage et trépigner d'impatience. Elle sait bien qu'il y a là, pour elle, un danger permanent, terrible, qu'elle ne peut envisager sans terreur. Elle voit venir, fatal, l'instant prochain où l'éternelle vérité, l'éternelle justice, travesties et bafouées par elle depuis quatre-vingts ans, se feront enfin jour dans les âmes; le moment où tous les ignorants, tous les simples qu'elle abuse et qui la suivent, deseilleront leurs yeux et verront clair; le moment enfin où, méprisée et maudite, elle disparaîtra comme le patriciat romain et la féodalité du moyen-âge.

Mais elle ne veut pas mourir, bien que sa besogne sait faite et son temps fini. Compromis bâtard entre le droit divin et le droit du peuple, la bourgeoisie, qui a pu servir à saper les trônes, n'est plus aujourd'hui qu'un obstacle à la marche scientifique et révolutionnaire de l'humanité.

Qu'importe? comme tous les moribonds, elle se cramponne après la vie avec l'égoïsme cruel des vieillards. Aucun remède, aucun moyen ne lui répugnent, elle prendrait volontiers un bain de sang jeune, quitte à jeter après le cadavre par la fenêtre en criant: « A l'assassin! »

Il y a trois mois, pendant le siége, deux citoyens courageux osèrent élever la voix et dire au peuple:

« Prends garde, on te trompe!... Tu veux vaincre, n'est-ce pas, et pour avoir la victoire tu t'es d'avance résolu aux plus grands sacrifices? Comme tes pères de 48, tu mets trois mois de misère au service de ta jeune République? Tu donneras ta vie, s'il le faut, mais tu veux vaincre?

« Eh bien! les gens en qui tu crois ne le veulent pas. Ils préfèrent la honte. Ils mentent, en te parlant de leurs préparatifs de résistance; ils mentent, en te disant qu'ils vont se battre, repousser l'ennemi. La vérité, c'est qu'ils ne font rien d'utile; c'est qu'ils attendent patiemment l'heure de te livrer. — Tu te débats dans le réseau d'un immense mensonge (Blanqui). — On ne se défendra pas, tu seras vendu comme un bétail, quand la famine sera venue, quand on t'aura mené jusqu'au dernier morceau de pain. »

La réaction s'indigna, cria à la calomnie, à la trahison. Elle fit des feux de joie, en plein boulevard; avec les numéros du *Combat* et de la *Patrie en danger*. On imprima que Pyat et Blanqui recevaient de l'argent prussien et voulaient piller la Banque!...

Aujourd'hui, la presse bourgeoise, le *Moniteur universel* en tête, nous accuse de vouloir « l'insurrection après la guerre, le fratricide ignoble après la tuerie héroïque. »

Cela, parce que le *Cri du peuple*, parlant de la paix honteuse signée à Versailles et ratifiée à Bordeaux, a dit l'autre jour que l'antagonisme social entre le capital et le travail, entre l'exploiteur et l'exploité, n'avait pas, lui, fait trêve, que la lutte durait encore et que loin d'y mettre un terme, la paix de Bordeaux ne ferait que l'accentuer davantage.

Le *Moniteur* essaie d'habiller en spectre rouge une phrase triée dans l'article de notre rédacteur en chef. Il y perdra son temps et sa peine. Le peuple commence à se lasser du rôle de dupe et de victime, et nous croyons que la littérature et le style de la rue de Poitiers ont fait leur temps.

Il faudra voir à trouver autre chose, par exemple, accepter et discuter la question sociale, le droit des travailleurs. Si le *Moniteur* en vient là, nous lui répondrons. Mais s'il se borne à nous calomnier, comme hier, nous garderons le silence. Nous avons mieux à faire, en effet, que de peloter en attendant partie.

HENRI BELLENGER.

ASSEMBLÉE DE BORDEAUX

Séance du 3 mars 1871

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

L'assemblée est nombreuse; une vive animation règne sur tous les bancs.

On parle de la présentation de plusieurs propositions importantes émanant de l'initiative parlementaire. Plusieurs des dames occupant les tribunes sont encore en toilette de deuil.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

Un membre explique que c'est par erreur qu'il a été porté comme ayant voté contre la paix; il a voté pour et réclame la responsabilité de sa décision.

M. Henri Martin. — Au moment où vous avez accepté la paix qui sépare l'Alsace de la France, et sous l'émotion douloureuse de ce vote, les représentants de l'Alsace et de la Lorraine sont venus lire une protestation rédigée avec un sentiment patriotique profondément touchant et qui nous est allé à l'âme (oui! oui!); un seul nom manquait à cette protestation, et c'est celui d'un des plus dignes citoyens de cette ville de Strasbourg qui, rappelons-nous-le, a vu naître la *Marseillaise*, cette hymne immortelle aux accents de laquelle nous avons, autrefois, chassé l'étranger.

Le nom qui manque à la protestation qu'on vous a lue avant-hier est celui du maire actuel de Strasbourg, qui est mort hier à onze heures du soir, emporté par la douleur de voir la France ne pas réussir dans ses efforts. Je demande que ce grand citoyen emporte dans la tombe les regrets de la France entière, au nom de laquelle je prie l'Assemblée d'en proclamer la douloureuse et patriotique expression. (Oui! oui! Bravo!)

Sans revenir sur la lettre par laquelle les députés de l'Alsace nous ont fait connaître

leur résolution de renoncer à leur mandat, je serais heureux de les voir revenir sur cette décision. En effet, et je tiens à le constater, ils restent les députés de la France entière, bien que nommés seulement par une partie du pays. (Vive adhésion.)

Le procès-verbal est adopté.

M. Dufaure, ministre de la justice, présente un projet de loi tendant à prononcer l'annulation des décrets des 28 janvier te 3 février derniers qui ont prononcé la révocation de certains magistrats inamovibles. (Longue interruption à l'extrême gauche.

M. le ministre, en raison des nécessités du service, demande l'urgence. (Oui ! oui ! très bien ! — Nouvelles réclamations à l'extrême gauche !)

L'urgence est déclarée à une forte majorité.

M. Pouyer Quertier, ministre des finances, présente un projet de loi portant : Art. 1er. De nombreux marchés ayant été passés par les différents ministres du gouvernement de la défense nationale et des crédits ordonnancés, afin de pourvoir aux dépenses, il sera nommé une commission chargée d'examiner la régularité de l'ouverture des crédits, des marchés passés et leur bonne exécution ; la commission sera chargée de cette vérification pour tous les crédits et marchés à partir du 19 juillet 1871 ; tous les documents de nature à éclairer la commission seront mis à sa disposition par les différents ministères. — Art. 2. Un rapport sera présenté à l'Assemblée par cette commission.

Voix nombreuses à droite et au centre-gauche : Très-bien ! très-bien !

Un membre. — Messieurs, avant de procéder à vos travaux, permettez-moi de venir vous demander de remplir un devoir de reconnaissance : la France heureuse a eu beaucoup d'amis; mais depuis qu'elle est malheureuse, elle est restée presque seule. Cependant, à côté de nous, un pays, petit par le territoire, grand par son cœur et sa sagesse, s'est efforcée d'unir sa main à la nôtre. Je veux parler de la Suisse. (Vif mouvement. — Oui ! très-bien !)

Oubliant quelques dissentiments, elle ne s'est souvenue que de notre malheur, et elle s'est efforcée de se placer comme un trait d'union entre nos soldats et l'Allemagne ; elle est venue, malgré le froid et la neige, recueillir nos soldats blessés, leur prodiguant ses soins.

La France, dans son malheur, a été pénétrée d'une profonde gratitude pour cette généreuse sympathie, et je viens vous demander de vous en rendre l'interprète.

J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée le projet de résolution suivant :

L'Assemblée nationale, profondément touchée de la noble conduite du peuple suisse envers les soldats de la France, envoie à la Confédération helvétique l'expression émue de sa reconnaissance. (Adhésion unanime et chaleureuse).

Quelques voix. — Et la Belgique. (Réclamations sur plusieurs bancs.) Non ! non !

La proposition de remerciement à la Suisse soumise à l'assemblée est votée à l'unanimité.

M. le président. — Je reçois une lettre m'annonçant que M. Küss, maire de Strasbourg, notre collègue, est décédé hier à onze heures du soir. Le corps sera conduit à la gare pour être transporté à Strasbourg. Conformément à la volonté formelle de sa famille, il n'y aura aucun cérémonial.

Je regrette que par une omission, un oubli regrettables, cette lettre me soit parvenue trop tard, et m'ait empêché de remplir un devoir qui m'eût été particulièrement précieux en accompagnant le corps de ce citoyen héroïque jusqu'à la gare.

Un membre. — La France doit faire les frais des funérailles de M. Küss. (Approbation).

M. le président. — Je ne crois pas que cette proposition puisse rencontrer d'opposition. (Non ! non !) mais néanmoins elle doit être formulée par écrit et déposée sur le bureau, pour être soumise à l'Assemblée.

J'ai reçu une lettre en date du 3 mars 1871, elle est ainsi conçue :

« Citoyen président, (*Rires ironiques à droite.*)

Les électeurs qui nous ont confié notre mandat, nous ont nommé comme représentants de la France républicaine une et indivisible. Par son vote du 1er mars, l'Assemblée a livré deux de nos provinces ; elle a démembré la France ; elle n'est plus l'expression du pays. (*Nombreuses et vives protestations.*)

Quatre généraux, en votant contre la paix, ont donné un démenti à M. Thiers, (Murmures) quand il prétend que la lutte est impossible.

En conséquence, notre conscience nous défend de siéger plus longtemps dans l'Assemblée, et nous vous prions de lui présenter notre démission.

Signé : Rochefort, Ranc, Malon, de l'*Internationale*, députés de Paris ; Tridon, député de la Côte-d'Or.

Le citoyen Félix Pyat. — J'avais également adressé une lettre à M. le président.

M. le président. — Aucune lettre ne m'a été remise de votre part.

Le citoyen Pyat. — Elle a cependant été écrite et envoyée !

M. le président. — Je n'en ai reçu aucune, et vous n'avez pas le droit de sembler mettre en suspicion la parole de votre président.

Le citoyen Pyat. — J'en ai gardé copie, heureusement ; mais la lettre a été envoyée par moi, et je m'étonne que M. le président ne l'ai pas reçue. (*Murmures.*)

M. le président. — Il fallait la faire porter au secrétariat, alors, et en demander récépissé.

Le citoyen Pyat prononce quelques mots au milieu du bruit, en faisant un geste violent de protestation.

Voix nombreuses. — A l'ordre ! à l'ordre ! (Réclamation à l'extrême gauche.)

Le citoyen Pyat. — Je vais donner lecture à l'Assemblée de la lettre que j'adressais à M. le président ;

« Monsieur le président,

« Le vote de la majorité m'impose un devoir de conscience, le devoir de déclarer que ce vote porte atteinte à mon mandat de représentant. Ce mandat, je l'ai reçu du peuple et non d'un maître. »

Si je me suis tu avant le vote, c'est que je ne me sentais pas autorisé à discuter les clauses de ce traité. J'ai reçu un mandat impératif, (Interruption sur plusieurs bancs.— Allons donc !) car ma conscience est d'accord avec celle de mes électeurs, et ce mandat m'ordonne de repousser une paix honteuse pour la France, une et indivisible.

Ce mandat, la majorité l'a nié quand elle a accepté la paix au prix de l'honneur du pays, (Bruyantes réclamations.) au prix d'une partie du territoire de la France.

Je ne vous donne pas ma démission (Rires nombreux à droite. — Ah ! ah !) ; vous n'auriez pas le droit de l'accepter ; vous vous êtes enlevé ce droit par votre vote...

L'Assemblée s'est tuée par ce vote: (Bruit) elle ne représente plus la France, (Murmures) toute la France.

Je dois donc, fidèle à mon mandat de représentant, me retirer de cette Assemblée, et je n'y rentrerai que lorsque son vote parricide sera effacé.

Un membre demande en son nom et au nom de MM. de Civrac et Target, l'élection des conseils municipaux et des conseils généraux dissous par décrets du gouvernement de la défense nationale ; il demande que ces élections aient lieu le plus tôt possible, conformément aux dispositions de la loi de 1848.

MM. Paul Bethmont, Lallemand, Lafayette, Tendret et Julien proposent que les fonctionnaires qui ont refusé toutes les offres que l'ennemi leur a faites dans les départements envahis, et qui ont préféré l'exil et la misère, reçoivent tout ou partie de leur traitement jusqu'au moment où ils auront pu être replacés dans les administrations auxquelles ils appartiennent. (Rumeurs diverses.)

Un membre. — J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée une proposition déclarant que les fonctions de sous-préfet seront supprimées. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Le renvoi à la commission d'initiative est prononcé.

Un autre membre dépose une proposition tendant à la nomination d'une commission de 30 membres, dite commission de décentralisation. (Mouvements divers.)

M. Tarquet dépose une pétition de M. Ganesco (interruption) demandant que désormais le *drapeau français porte un crêpe à sa hampe.* (Murmures.)

Une voix. — Allons donc ! C'est à d'autres à faire cette proposition.

MM. Brice, Barrois, députés de la Meurthe, et un de leurs collègues du même département protestent de nouveau contre une paix qui enlève 140,000 habitants, contre leur volonté, à la France. Les habitants sont pleins de désespoir, sans élever de plaintes cependant contre la patrie qui les abandonne. (Mouvement.)

M. **Brice** exprime le regret, quand nous disposons encore d'une armée de 540,000 hommes, de voir abandonner la lutte. Il faut pour cela que les plaies morales de la France soient bien profondes.

J'espère, dit l'orateur, que ces plaies se guérirons ; mais pour atteindre ce but, il ne faut plus se faire d'illusions : ainsi on nous a dit que la France conserverait les 4/5es de la Lorraine ; cela n'est pas exact, car, sur une population de 1,600,000 habitants que renferme cette province, la France en perd 559,000 et sur ce nombre 400,000 sont complétement étrangers à la langue allemande. (*Mouvement.*)

Non, la Prusse n'a abandonné aucune de ses prétentions et nous lui cédons tous les territoires qu'elle avait indiqués, comme devant lui appartenir, dans la carte dressée à Berlin.

Puissiez-vous trouver dans la violence de votre haîne la force de vous relever et de nous délivrer. (Vive sensation et applaudissements).

MM. Brame et Prax-Paris présentent une proposition tendant à faire rendre de suite à l'agriculture, les chevaux, harnais et voitures réquisitionnés.

Un membre demande aux représentants des départements cédés à l'Allemagne et qui ont donné leur démission de rester dans l'Assemblée et de concourir avec tous leurs collègues, comme représentants de la France au travail de reconstitution du pays.

M. le président. — Je suis certainement l'interprète des sentiments de l'Assemblée en disant tous ses regrets, toute sa douleur d'une séparation dont les circonstances actuelles aggravent encore l'amertume. (Adhésion générale.)

Un membre demande au gouvernement de démentir un bruit certainement faux, d'après lequel les mobiles et les mobilisés seraient envoyés en Algérie. Ce bruit a répandu une vive inquiétude dans les familles.

M. Pouyer-Quertier. — Depuis quatre jours on s'occupe autant qu'on le peut de renvoyer les mobiles dans leur familles, d'alléger les charges du budget et de rendre à l'agriculture les bras qui lui sont nécessaires.

M. Prax-Paris présente une proposition tendant à réduire de moitié tous les traitements excédant 10,000 francs pour la somme au-dessus de ce chiffre ; il demande qu'aucun traitement ne puisse en tout cas dépasser 20,000 francs.

Les traitements du chef du pouvoir exécutif, du président de l'Assemblée et des ministres seraient fixés par une loi.

Renvoi à la commission d'instruction.

Un membre lit le rapport concernant les élections du département de la Corse.

M. Lockroy demande à la Chambre de vouloir bien décider que tous les hommes qui ont été les complices de l'empire (Rumeurs diverses) soient exclus de l'Assemblée comme indignes. (A gauche : très bien ! — Applaudissements à l'extrême gauche. — A droite : aux voix ! aux voix !)

Un membre de la députation de la Corse monte à la tribune et prononce quelques mots au milieu du bruit. (A droite : *Ne répondez pas. Aux voix ! aux voix !*)

Le député de la Corse prend acte des interruptions comme ayant une signification bienveillante pour ses collègues de la Corse.

La validation des élections de la Corse est prononcée.

L'Assemblée entend ensuite le rapport supplémentaire sur les élections du Loiret, et déclare qu'il ne sera pas sursis à l'examen du rapport sur l'élection de l'évêque Dupanloup. La validation de cette élection est ensuite prononcée.

Plusieurs rapports concernrnt des vérifications d'élection sont encore entendus.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 4 mars 1871.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart.

Le président lit une lettre de M. Laurier qui donne sa démission de représentant du Var. Des troubles survenus dans un camp au moment du vote, écrit l'ancien directeur du personnel au ministère de l'intérieur, ont pu ne pas laisser toute la sincérité désirable à ma nomination, et je désire loyalement me représenter devant mes électeurs.

Ce sont là de respectables scrupules. L'honnêteté est aussi nécessaire drns la vie politique que dans la vie privée. Pas de surprises !

Le citoyen Clémenceau lit une pétition émanée d'un club de positivistes de Paris, qui demande que la Corse ne fasse plus partie de la République française.

— Des positivistes ? Quest-ce que c'est que ça ? — demande une voix.

La marquis de Castellane monte à la tribune pour demander que le gouvernement ne laisse pas plus longtemps en place les préfets nommés par le gouvernement de Tours et de Bordeaux.

M. Picard demande à réserver la liberté d'action dn gouvernement : il ne fait que descendre de chemin de fer, et n'a pas encore eu le temps d'examiner la question posée par M. Castellane.

La vérification des pouvoirs commence.

M. Bastid, rapporteur de l'élection des Hautes-Alpes, a la parole.

Il propose la validation de l'élection de M. Chaix, ancien préfet.

La validation est ajournée.

Il en est de même pour M. Marc Dufraisse, qui se trouve dans une situation analogue.

M. Cochery annonce qu'il est prêt à lire son rapport sur les élections des préfets ; il prévient que la lecture sera longue.

— A demain ! à lundi ! crient quelques voix.

M. Cochery, pourtant, commence sa lecture. Il fait l'historique de la question et expose en détail le conflit survenu entre la délégation de Bordeaux et le gouvernement de Paris sur la loi électorale, et notamment sur l'éligibilité des préfets.

Le bureau dont M. Cochery est rapporteur propose de valider tous les préfets qui euront donné leur démission au moins huit jours avant le vote.

Appliquant ce principe, il propose la confirmation de l'élection de deux préfets, MM. Pécounet et Canivet, l'invalidation de celles de MM. Delorme et Mestro qui étaient encore préfets à la veille du scrutin, quoiqu'ils aient tous deux protesté contre la loi électorale de Bordeaux, l'ajournement enfin de celle de M. Esquiros qui a soulevé des objections d'une autre nature.

M. Langlois proteste contre la rédaction du rapport, qu'il trouve blessante pour la délégation.

Un autre député, en revanche, monte à la tribune, et demande la mise en accusation de la délégation. (Oh ! oh !)

M. Jules Simon, tout en observant que le rapport n'a pas parfaitement exposé le rôle qu'il a joué dans ces circonstances difficiles, fait appel à la concorde. (*Bravo ! — Oui ! oui !*)

— Il n'y a plus de rapports prêts, — demande le président ; — la séance est levée.

A lundi, deux heures, séance publique.

Il est quatre heures et demie.

Où allaient-ils ?

Hier, des gardes du 151e bataillon, réunis pour l'exercice rue des Ecoles, près le collége de France, reconnurent divers sergents de villes affublés de blouses bleues, et trainant des carrioles de bois.

L'idée leur vint de visiter les voitures chargées. Bien leur en prit. Sous le bois ils trouvèrent... des chassepots et des paquets de cartouches. Armes et munitions furent mis en lieu sûr. Quant aux sergents de ville, ils avaient disparu.

MOUVEMENT PARISIEN

Réunion de la garde nationale du 15e arrondissement, (salle Ragache)

La réunion est présidée par un marin.

Divers orateurs se succèdent à la tribune pour engager les soldats et les mobiles de province à faire, une fois rentrés dans leurs foyers, une propagande républicaine active.

Le citoyen Clément monte à la tribune.— C'est un rouge, dit-il, qui va vous parler. Lorsque vous serez rentrés chez vous la réaction vous cassera les oreilles avec les diatribes contre les rouges et les socialistes. Ceux qui ont jeté le désordre dans nos finances, et semé la confusion dans nos affaires nous traitent chaque jour de voleurs et d'énergumènes. Les rouges veulent l'abolition des priviléges, les socialistes veulent que les paysans ne soient plus exploités par les financiers. Il ne faut pas que le peuple qui produit le vin, le pain, tout ce qui nourrit et fortifie, meure de faim en continuant à gagner un salaire dérisoire. Nous voulons que l'ordre succède au désordre et au gaspillage financiers. Allez dire cela chez vous et répétez que les rouges vous l'ont dit.

On parle ensuite de la formation du comité central de la garde nationale. Le citoyen Breuillé dit qu'avant toute chose il faut s'entendre avec le comité de la Corderie. Un orateur lui répond que c'est chose faite.

Sur la proposition du citoyen Clément, les soldats et les mobiles de province qui vont partir demain sont invités à laisser leur adresse au bureau, afin qu'ils puissent, une fois chez eux, rester en communication permanente avec Paris, qui leur enverra tous journaux, brochures et documents nécessaires à la propagande républicaine.

Cette opération s'exécute, et la séance est levée sur un discours du président, qui se termine par le cri de Vive la République !

A. BREUILLÉ.

Réunion de la salle de la Marseillaise, rue de Flandre, à la Villette.

Artilleurs des remparts, mitrailleurs et gardes nationaux. L'objet de la réunion n'est pas tout d'abord défini.

L'artillerie auxiliaire, désarmée comme armée active par le traité de capitulation, demande qu'on lui rende ses armes, et veut être incorporée dans l'artillerie de la garde nationale.

Enfin quelques citoyens demandent la constitution du bureau.

Le citoyen Edouard Roullier est nommé président.

Assesseurs les citoyens Lambert et Lefol.

Le citoyen Mercelet fait un appel à l'union de l'artillerie avec la garde nationale, pour s'opposer au casernement d'aucune troupe dans Paris.

Le citoyen Meslay propose une entente de toute la population parisienne, parce que, dit-il, dans quelques jours il sera trop tard.

Sur la proposition du président, une délégation de deux citoyens par batterie auxiliaire de garde nationale, est nommée à l'effet de formuler un ordre du jour pour une prochaine réunion, et de s'entendre avec les délégués de la garde nationale avec la mission de prendre toute décision dans la circonstance. Cette délégation doit composer le bureau.

Après bien des appels au patriotisme, à la foi républicaine, qu'accueillent de nombreux applaudissements, le citoyen Edouard Roullier prend la parole et dit :

« Il est inutile de réchauffer notre républicanisme ; ou nous sommes socialistes, ou nous ne le sommes pas. Nous savons à quoi nous en tenir sur ceux qui ont précédé les hommes de l'Hôtel-de-Ville et sur ceux qui doivent leur succéder, c'est pour cela qu'il faut nous hâter, afin d'éviter tout retour de cette politique. »

L'assemblée appuie énergiquement et invite la commission à fonctionner immédiatement.

On se sépare aux cris de : *Vive la République sociale.*

LA TRIBUNE DES LOCATAIRES

Paris 3 mars 1871.

Citoyen rédacteur,

Je viens vous prier d'insérer quelques lignes dans votre courageux journal, car il faut réellement être courageux pour s'occuper des pauvres locataires congédiés, et dire la vérité, telle quel est, sur le gouvernement de la honte nationale.

C'est pourquoi j'espère en vous, j'espère que vous serez mon organe par la voie de votre journal, et que, parmi les milliers de lecteurs qui verront ces lignes il s'en trouvera quelques-uns dans la même position, et, d'autres, émus de compassion qui voudront bien entendre nos cris de détresse. Depuis trois ans que je reste dans la même maison, j'ai toujours bien payé, il fallait cette maudite guerre dont je ne suis point cause. J'en ai supporté toutes les conséquences : la faim, le froid, la maladie, j'ai souffert plus que je pouvais, puisque je n'espère pas m'en guérir.

Ouvrière mécanicienne veuve depuis six ans, n'ayant pas droit aux 75 centimes des femmes des gardes nationaux, sans ouvrage, sans argent, me privant de tout, souffrant tout, plutôt que de m'abaisser à demander quelque chose. C'est plus fort que moi, je ne pourrais jamais être mendiante.

Vous vous demanderez de quoi j'ai vécu? Ah ! il a fallu prendre son courage à deux mains pour se soustraire à la vigilance du portier et pouvoir engager ou vendre tout ce que l'on pouvait passer sans être vu, il n'y a que la faim qui peut vous suggérer de pareilles idées. Et quand on vous fait remonter avec votre paquet, ce jour-là, il faut se passer de manger !

C'est que mon portier est des heureux de ce monde, il a bon feu, bonne table.

La guerre! qu'est-ce que c'est que ça!—dit-il,—au 8 avril, vous payerez trois termes, ou vous laisserez votre mobilier sans toucher à une épingle. Ainsi le veut la propriétaire de la maison que j'habite ; elle a besoin d'argent, elle ne peut attendre ; elle compte sur les meubles, c'est pour cela qu'elle n'a pas paru au juge de paix où je voulais un arrangement à payer tant par mois.

Je ne puis, me dit ce digne magistrat, — la propriétaire n'est pas là ; et puis elle a tant attendu! ce serait porter une atteinte grave, très grave, à la propriété.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutions dévoué.

Veuve PASQUET.

Décidément, nous ne pouvons consacrer une ligne de notre journal à la réfutation d'une calomnie, — qui est en même temps une sottise,—et nous jetons par dessus bord les lettres qui servent à la justification inutile de notre ami Henri Verlet.

FEUILLETS ROUGES

La glorieuse épée d'Aurelle de Paladines

Nous sommes dans une époque où plus rien ne m'étonne. Le ventre de Picard est un signe de temps, et la proclamation immonde de ce ministre corpulent devait étaler sa honte sans feuille de vigne dans l'*Officiel* d'hier matin.

Ce gros lâche, complice de Ferry, ose maintenant encore faire appel aux « bons citoyens. » — Nous savons ce que cela veut dire, l'Empire nous l'a appris, et le style n'a pas changé, Pietri parlait comme Picard — ce gros lâche, dis-je, ose sommer la population de s'opposer à la fédération de la garde nationale.

Mais, ô truculent ministre des finances et de la spéculation à la Bourse, la garde nationale n'est composée que des 350,000 citoyens de Paris, — et d'où tenez-vous le mandat d'imposer à la ville de Paris la volonté d'Ernest Picard.

Nous sommes le droit, — et, en ce moment-ci, vous n'êtes même pas la force ; — vous êtes inférieur à Badinguet, — jusqu'à votre 2 décembre (que nous attendons avec calme, et le fusil chargé !)

Ta proclamation, citoyen Picard, se termine par cette phrase qui embaume « la sûreté générale : »

« Le gouvernement et le général en chef sont décidés à faire énergiquement leur devoir ; ils feront exécuter les lois ; ils comptent sur le patriotisme et le dévouement de tous les habitants de Paris. »

Le général en chef ?

Quel général en chef ?

Lors de ta proclamation, citoyen Picard, c'était le brave Vinoy, le glorieux généralissime de l'armée prisonnière de Paris !

Nous avions, après lecture de son factum, l'œil braqué sur ce vaincu que l'estime publique ne voilait pas de son égide, et silencieusement nous nous permettions un sourire !

Ce matin, un décret du petit Thiers appelle nos regards sur un autre héros de la campagne 1870-71 :

« Par décret du chef du pouvoir exécutif de la République française, M. le général Aurelle de Paladines est nommé commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine. »

Il nous fallait nous attendre à un choix de ce calibre.

M. Thiers, à qui nous devons déjà les massacres de la rue Transnonain, avait la main forcée par son passé ; il avait pris alors pour cette besogne le magnanime M. de Failly, que nous avons encore apprécié depuis à Mentana et à Sedan.

Pour le second sauvetage de l'ordre, il ne pouvait mieux faire qu'en prenant dans le tas des vaincus M. Aurelle de Paladine qui, par sa maladresse d'Orléans, a déjà donné à Guillaume l'Alsace et une partie de la Lorraine, en attendant le reste.

M. Aurelle de Paladines ne pouvait rester sur sa défaite !

Vive Dieu ! tout va bien !

M. Aurelle de Paladines, vaincu en province, veut prendre sa revanche à Paris.

C'est tout naturel !

De Failly II, salut à toi !...

Et tu crois qu'on t'obéira !...

La garde nationale ne relève que d'elle-même !

Tu ne tueras point les vieillards dans leur lit, tu n'écraseras pas les enfants contre les murs !

C'est en vain qu'on annonce, pour appuyer sans doute tes projets, l'arrivée de l'armée de Chanzy, qui, forte de *quarante mille hommes*, va venir renforcer la garnison. »

C'est en vain !

Pourquoi renforcer la garnison ?

Nous sommes 350,000 !!!

E. VERMERSCH.

Le journal la *Caricature* reparaît jeudi. On nous communique épreuve du dessin qu'il contiendra et qui fera sensation, car il correspond bien au sentiment de Paris sur la grande question à l'ordre du jour.

AVIS DIVERS

Tous les lundis à huit heures, réunion des membres du *Cercle des Etudes sociales*, place de la Corderie, n° 6.

Le secrétaire,
CH. ROCHAT.

Association internationale des travailleurs, sections de la gare d'Ivry et de Bercy réunies.

Adresser toute demande d'admission et communication, les jeudis et vendredis, de sept à neuf heures du soir, 13 quai de Bercy, au citoyen J. Nostag ; les samedis, de sept à neuf heures du soir, 12, rue Nationale, treizième arrondissement, au citoyen Simonot.

Les membres de l'Association internale des travailleurs, section du Faubourg-du-Temple (onzième arrondissement), sont convoqués en assemblée générale, le dimanche, 12 mars, à deux heures.

Les réunions de l'Association internationale des travailleurs, section de Montrouge, ont lieu tous les jeudis, à sept heures du soir, 110, rue de la Procession.

Les adhésions sont reçues chez le citoyen Portier, 18, rue du Maine, tous les jours, à huit heures du soir.

Les citoyens du treizième arrondissement, faisant partie du club démocratique et socialiste, de la Légion garibaldienne, et de l'Internationale (section de la Glacière), s'étant réunis en assemblée générale, ont voté à l'unanimité la fusion des trois groupes en faveur de l'Internationale, qui prendra à l'avenir le nom de section des Gobelins.

Les réunions auront lieu tous les lundis, à huit heures du soir, chez le citoyen Porte, 23, rue Pascal.

Réunions électorales du XIVe arrondissement, rue de la Maison-Dieu, tous les jours à huit heures, et rue Delambre, école communale également.

Réunions électorales, salle de la rue d'Arras, n° 3, cinquième arrondissement, tous les jours, à huit heures du soir.

La commission générale des ouvriers maçons et tailleurs de pierres se réunit tous les jours, place de la Corderie-du-Temple, 6, de une heure à trois heures. Prière aux membres de n'y pas manquer. L'assemblée générale de tous les adhérents aura lieu le mardi, 7 mars, à midi précis, au siége de la commission. Tout ouvrier maçon, tailleur de pierres, scieur de pierres, briqueteur, carreleur, non inscrit, peut se faire inscrire jusqu'au mardi, 4, à midi.

Tous les citoyens délégués des compagnies du troisième arrondissement sont invités à se réunir à l'effet d'élire leurs délégués de bataillons et d'arrondissement pour constituer définitivement le Comité central de la fédération républicaine de la garde nationale.

La réunion aura lieu le 7 mars, à six heures, place de la Corderie-du-Temple, salle Mortier.

Paris. — A. CHEVALIER, gérant-imprimeur, 9, rue d'Arbois.